



Paris, le 20 février 2024

DROIT DE RÉPONSE

Dans sa parution du 15 février 2024, PermisMag publie un article pour dénoncer le manque de places d'examen du permis de conduire et tente de l'expliquer en dénigrant le travail des chefs des bureaux éducation routière (BER), invoquant notamment la « *mauvaise gestion des ressources humaines* », le non remplacement des arrêts maladie ainsi que les demandes de mutation qui seraient « *subies et non anticipées* », dicit la rédaction.

Le SANEER & SR, syndicat représentatif majoritaire du corps des Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), dénonce des propos irrespectueux du travail fourni par les Délégués et leurs agents. Ces propos sont totalement éloignés de la réalité des règles et du statut régissant les agents de la fonction publique.

Les informations données dans cet article restent approximatives et ne sauraient constituer la base d'une réflexion posée et argumentée. Ces affirmations sont non seulement infondées mais également mensongères.

Dans cet article, il est souligné une mauvaise gestion des ressources humaines par les BER. Le recrutement, le traitement des mutations et les arrêts maladie ne relèvent pas de la compétence des BER.

Les recrutements sont de la responsabilité du ministère de l'Intérieur et l'affectation des IPCSR dans les départements est traitée par la DRH et la DSR.

La mobilité géographique des fonctionnaires est un droit et ne peut être remise en cause. C'est le manque d'attractivité de certains départements qui est la conséquence de la vacance de certains postes pendant de longs mois, ce malgré les efforts du ministère afin de revaloriser les primes des agents en Île-de-France en particulier.

En bon donneur de leçon, la rédaction reproche aux BER le non remplacement des agents en arrêt maladie : est-ce à dire qu'un enseignant de la conduite malade est immédiatement remplacé par le gérant de son établissement, sans aucune annulation d'heure de conduite pour les élèves ?

Cette affirmation à l'encontre des DPCSR relève du procès d'intention.

Concernant les accusations portées envers le BER 93, contrairement à ce qu'indique l'article, le délai médian d'attente entre la première et la seconde présentation était de 77 jours en décembre 2023 et non pas de 6 mois !

Ce délai était de 83 jours en septembre 2023, soit une amélioration de 6 jours en 3 mois.

Le SANEER & SR veut souligner et saluer l'implication sans faille des IPCSR et DPCSR afin de réduire les délais d'attente des candidats au permis de conduire. En effet, ce ne

sont pas moins de 110 000 examens supplémentaires qui ont été réalisés au cours de l'année 2023. Ces examens supplémentaires sont réalisés, pour l'immense majorité, le week-end et sur le temps libre des agents.

Sur les 15 départements les plus réactifs afin d'effectuer ces examens supplémentaires, 7 se situent en Île-de-France. Pour rappel, il y a 8 départements en Île-de-France. Ce qui démontre bien l'implication des BER de cette région.

La pénurie de places d'examen est due non pas au manque d'IPCSR, mais à un taux d'échec trop important malgré une procédure d'examen toujours plus édulcorée et une baisse au fil de l'eau du niveau d'exigence.

C'est bien la qualité de la formation dispensée et l'implication des élèves conducteurs qui sont les causes de l'allongement des délais d'attente comme le souligne régulièrement le SANEER & SR.

En Seine-Saint-Denis, département clairement pointé du doigt par PermisMag, le taux de réussite départemental moyen est de 55,47 %.

Il s'avère que 129 établissements de la conduite sont en-dessous de ce chiffre, ce qui représente 53,30 % des établissements du département !!!

La question de la qualité de la formation dispensée par les auto-écoles est donc au coeur de la problématique de pénurie actuelle de places d'examen ; il ne faut pas avoir peur de se la poser.

Au niveau national, en 2022, dans le dernier bilan établi par la DSR, les IPCSR ont effectué 2 087 948 examens toutes catégories confondus. Pour la seule catégorie B du permis de conduire, ce sont 1 577 355 examens effectués. Autrement dit, le service public des examens du permis de conduire absorbe largement la classe d'âge des jeunes en âge de se présenter à l'examen chaque année.

Contrairement à ce qu'indique PermisMag, les BER sont pleinement mobilisés pour traquer les déclarations frauduleuses d'équivalents temps plein (ETP), comme ils le sont pour lutter contre la fraude aux examens théoriques et pratiques du permis de conduire !

Cette mission est devenue quotidienne pour les DPCSR suite à l'ampleur de la fraude constatée.

Autant de temps de travail et de missions supplémentaires dans l'intérêt de tous, au service du public, contrairement aux allégations de PermisMag qui jettent le discrédit sur le corps des DPCSR !

« Lorsque nous jugeons sans connaître, nous condamnons sans preuve ».

Le SANEER & SR soutient l'ensemble des DPCSR et des IPCSR dans l'exercice de leurs missions !

La Section Encadrement



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

